



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique  
Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 4ième  
étage/Floor  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SP ICT Services de soutien numérique et d'intégration des systèmes	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-227032/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-22-3877032	<b>Date</b> 2023-05-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-626-41422	
<b>File No. - N° de dossier</b> 626zm.21120-227032	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-06-06</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Holden, Carole	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 626zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 858-9217 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION N° 008

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

### Remarque à l'intention des soumissionnaires:

- La date limite pour poser des questions est passée.
- En raison des exigences opérationnelles, aucune prolongation additionnelle de la date de clôture des soumission ne sera accordée.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### Question N° 27

En ce qui concerne l'article 7.11 a), (i), A. Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches avec un prix maximum: Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur, rétroactivement, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'autorisation de tâches, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe B, Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée **seront calculées proportionnellement aux heures travaillées en fonction d'une journée de travail de 7,5 heures.**

Le Canada peut-il confirmer si le texte surligné limite les soumissionnaires à facturer un maximum de 7,5 heures par jour, ou cela permet-il aux soumissionnaires de facturer, par exemple, 8 heures - "**en fonction des heures travaillées**" ?

**Réponse N° 27 :** Le texte en gras dans la question du soumissionnaire ne limite pas l'entrepreneur à facturer un maximum de 7,5 heures par jour. Si une ressource a travaillé 8 heures au cours d'une journée donnée, l'entrepreneur facturera le temps réellement travaillé (8 heures).

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS